



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 30 : Autres questions à examiner par la Commission technique

TRAITEMENT INTÉGRÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS AÉRONAUTIQUES BASÉS SUR LE WEB (I-WISH) ET SON UTILISATION POUR LA PRISE DE DÉCISION EN COLLABORATION (CDM) DANS LA GESTION DE L'INCIDENCE DES CENDRES VOLCANIQUES ET LES EXERCICES RELATIFS À CE PHÉNOMÈNE

(Note présentée par l'Indonésie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail est consacrée au traitement intégré des systèmes d'information aéronautique basés sur le web (I-WISH) comme moyen d'appuyer le processus de prise de décision en collaboration (CDM) dans un système de guichet unique, où ce processus est un facteur clé dans toute stratégie de gestion des flux du trafic aérien (ATFM) qui permet le partage de toutes les informations pertinentes entre les décideurs et favorise un dialogue permanent entre les différentes parties prenantes.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à demander instamment au Conseil de mettre à disposition une procédure et des éléments indicatifs pour la gestion de l'impact des cendres volcaniques dans un système de guichet unique ;
- à exhorter le Conseil à examiner la possibilité de faire du système I-WISH l'outil officiel de gestion de l'impact des cendres volcaniques ;
- à inviter les États à adopter l'utilisation de I-WISH pour les États ayant des volcans ;
- à inviter l'OACI et les États à adopter I-WISH en tant qu'outil permettant de gérer l'impact des cendres volcaniques sur la sécurité de l'aviation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises avec les ressources disponibles dans le budget-programme ordinaire de 2020-2022.
<i>Références :</i>	Annexe 3 — <i>Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale</i> Doc 9766, <i>Manuel de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW) — Procédures opérationnelles et liste des points de contact</i> Doc 9971, <i>Manuel sur la gestion collaborative des flux de trafic aérien</i> Rapport de la quatrième réunion du Groupe directeur pour les exercices sur les cendres volcaniques dans la Région Asie-Pacifique (APAC VOLCEX/SG/4)

1. INTRODUCTION

1.1 Les éléments indicatifs utilisés pour la conduite des exercices sur les cendres volcaniques en Indonésie figurent dans les documents suivants :

1.1.1 Le *Manuel de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW) — Procédures opérationnelles et liste des points de contact* (Doc 9766 de l'OACI) indique que l'OACI devrait organiser des exercices sur les cendres volcaniques à l'échelle régionale pour mettre en pratique et développer une intervention interinstitutions en cas d'activité volcanique, afin de maintenir la sécurité, la régularité et l'efficacité de l'aviation en cas d'éruption volcanique.

1.1.2 Les Règlements sur la sécurité de l'aviation civile (CASR), partie 174 concernant les services d'informations météorologiques en aéronautique, intégrant le mécanisme permettant de gérer l'impact des cendres volcaniques sur la sécurité de l'aviation.

2. ANALYSE

2.1 Sur la base du rapport de la quatrième réunion du Groupe directeur pour les exercices ayant trait aux cendres volcaniques dans la Région Asie-Pacifique (APAC VOLCEX/SG/4), l'OACI a suggéré à l'Indonésie de créer un outil officiel de gestion de l'impact de ces cendres sur l'aviation civile dans le pays. La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) de l'Indonésie a conduit l'élaboration de cet outil appelé I-WISH. Lancé en septembre 2018, I-WISH est un système d'alerte précoce pour les aéronefs dont on sait qu'ils seront ou pourraient être touchés par des cendres volcaniques ou se trouveront sur des aérodromes dont les pistes seront touchées. I-WISH permettra l'harmonisation entre les autorités en vue d'une structure pour la prise de décision concernant la gestion de l'impact des cendres volcaniques sur la sécurité de l'aviation.

2.2 I-WISH est un système qui facilite la mise en œuvre de la CDM en associant les organismes de réglementation, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les agences météorologiques, les centres de volcanologie, les exploitants d'aéroports, les exploitants de transport aérien, les services d'assistance en escale et d'autres parties prenantes, etc., à l'élaboration d'un concept opérationnel pour les vols dans des espaces aériens touchés par des cendres volcaniques et la fermeture desdits espaces.

2.3 Ce mécanisme de gestion de l'impact des cendres volcaniques est établi par le décret ministériel n° PM 95 de 2018 relatif aux CASR, partie 174 concernant les services d'informations météorologiques en aéronautique.

2.4 Le système I-WISH a été utilisé pour l'exercice APAC VOLCEX 18/02 et a déjà permis de faire rapport sur la réunion APAC VOLCEX/SG/6 de 2019. Il a également été utilisé lors de l'éruption volcanique du mont Agung.

2.5 Les résultats liés au système I-WISH en ce qui concerne APAC VOLCEX 2018, sur la base du rapport de la réunion APAC VOLCEX/SG/6 sont les suivants :

- a) Le système I-WISH a été très apprécié par tous les participants à l'exercice APAC VOLCEX 18/02 et les pays représentés à la réunion APAC VOLCEX/SG/6.

- b) I-WISH a facilité une meilleure communication et le processus de CDM dans un système de guichet unique.
- c) Toutes les parties prenantes aux opérations aériennes s'acquittent de leurs tâches et de leurs fonctions respectives conformément au décret ministériel n° 95 de 2018 relatif aux CASR, partie 174 concernant les services d'informations météorologiques en aéronautique.
- d) Les informations relatives aux éruptions volcaniques sont clairement reçues par toutes les unités concernées en temps voulu. Celles qui sont publiées sont également enregistrées dans I-WISH.
- e) La collaboration et les discussions qui se sont déroulées entre les parties prenantes dans l'outil I-WISH se sont très bien passées, y compris l'échange d'informations fournies périodiquement à la suite des résultats des observations et des analyses de chaque unité concernée, et des mesures rapides ont été prises par les destinataires.
- f) Les informations relatives aux cendres volcaniques publiées par les participants à l'exercice sont collectées et enregistrées correctement dans le système I-WISH. Elles ont facilité les échanges et le suivi au niveau des participants et des observateurs.

2.6 Le système affichera tous les renseignements nécessaires en matière de CDM, tels que :

- a) les dernières informations sur les cendres volcaniques, y compris leur propagation estimée dans l'espace aérien, sur la base de SIGMET et d'ASHTAM ;
- b) les aéroports touchés dans la zone de répartition des cendres volcaniques ;
- c) les routes nationales et internationales.

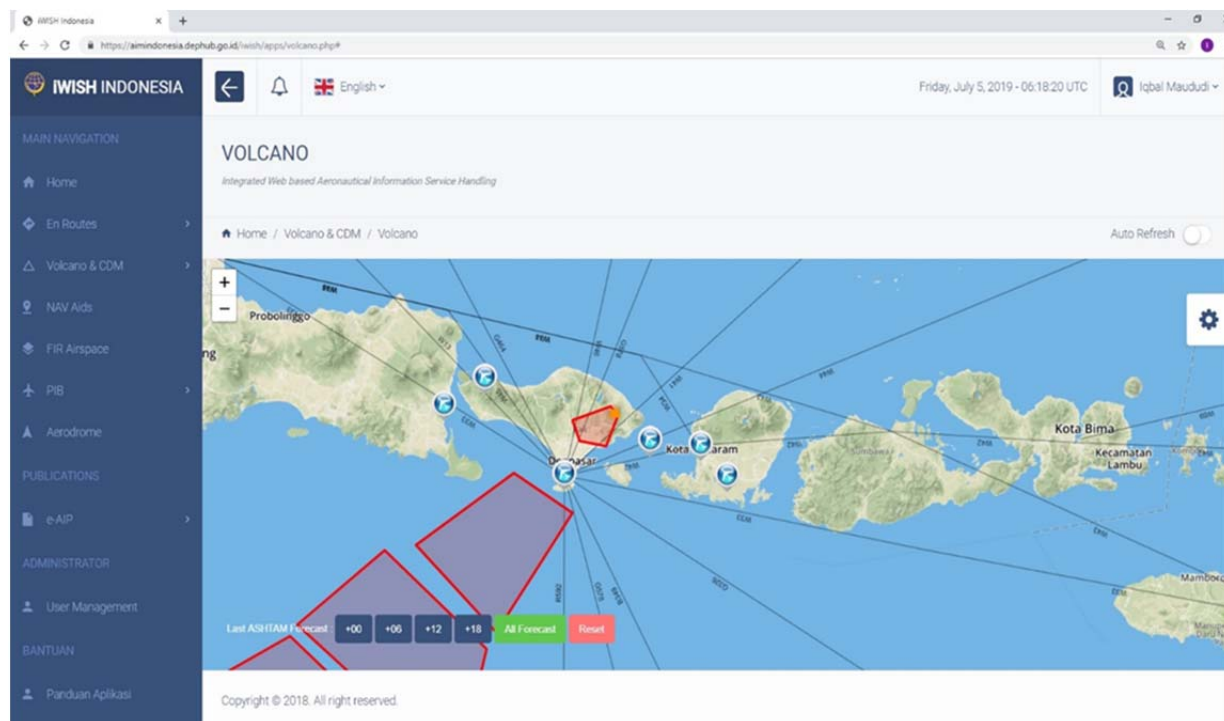


Figure 1. Affichage des prévisions

2.7 Le système I-WISH utilise le concept d'intégration en créant une interface de programmation d'applications (API) sur un système I-WISH connecté à un autre système (une autre source de données). Avec I-WISH, l'intégration est facile avec d'autres systèmes dotés des mécanismes existants ou des mécanismes suivants :

- a) l'utilisation du mécanisme de gestion des contenus (CMS) de la DGAC fournira un module d'entrée pour la gestion des volcans, des VONA, des SIGMET, etc. ;
- b) l'utilisation du mécanisme d'analyseur de courriel en envoyant un courriel dans un format qui a été adapté aux besoins du système.

2.8 En outre, I-WISH permettra de surveiller les cendres volcaniques et les processus de CDM au moyen d'un téléphone intelligent, à savoir I-CHAT, afin que le processus d'échange d'informations et de coordination puisse être effectué partout et à tout moment.